

Braccio, Nadia

De: Charlotte Sasseville [charsas@yahoo.ca]
Envoyé: 16 janvier 2014 20:27
À: Greffe
Cc: ministre@mrnf.gouv.qc.ca
Objet: À verser au dossier R 3863-2013 (observations et plainte)

À qui de droit,

Je vous fais part de mes commentaires concernant le changement de notre compteur sans notre consentement. **Je n'ai pas reçu d'avis préalable de l'installation à notre domicile** du nouveau compteur intelligent d'Hydro-Québec effectué le 2 décembre 2013 par le mandataire Capgemini Québec, lors de notre absence.

Je n'ai donc pas été en mesure de me prévaloir de mon droit de conserver notre compteur électromécanique, nouvellement installé depuis 2007, suite aux rénovations effectuées à notre système électrique. Notre nouveau compteur électromécanique avait été installé dès lors à l'extérieur de notre résidence.

D'ailleurs, depuis l'installation du compteur nouvelle génération (**sans notre consentement**) le 2 décembre dernier, j'ai commencé à subir de l'acouphène (sifflement ressenti dans l'oreille), ainsi que des maux de tête persistants au cours de la journée. Je m'inquiète également grandement de la santé de mes proches, particulièrement de celle de mes enfants, qui souffrent régulièrement d'insomnies depuis l'installation du nouveau compteur et qui affectent, pour le moins, leur rendement scolaire. Je suis aussi de plus en plus fatiguée malgré le fait qu'aucun autre changement dans ma vie ne soit survenu depuis l'installation du compteur nouvelle génération. Je réclame donc **la gratuité** inconditionnelle **du droit de retrait** pour les clients subissant le poison irradiant des compteurs déjà déployés.

Plusieurs études européennes démontrent que les ondes provoquent des effets négatifs sur la santé. Je m'attends à ce que la Régie fasse en sorte que les citoyens et contribuables québécois que nous sommes puissions continuer à évoluer dans un environnement sain, dont les risques pour la santé soient davantage pris en compte dans ses décisions, en réponse aux demandes d'Hydro-Québec, qui pour l'instant, ne sont motivées que par des **considérations économiques**.

C'est pourquoi, je demande aussi que les phases 2 et 3 du déploiement des compteurs (couvrant le reste du Québec), **ne soit PAS** approuvée tant que des études d'impacts **fiabiles et indépendantes** n'auront pas démontré, hors de tout doute, que la technologie de relève sans fil choisie ne **pose absolument aucun danger pour la santé humaine**.

En espérant que diligence sera faite au sein des instances décisionnelles de la Régie concernant les préoccupations des citoyens pour leur santé, je vous prie de consigner la présente au dossier en cours (observations R 3863-2013 **et plainte**).

Charlotte Sasseville
1050 rue Grou
Saint-Laurent QC H4N 2C8